



Produits: Propositions de l'IPSASB pour les produits

Le Manuel des normes comptables internationales du secteur public est la principale source faisant autorité sur les principes comptables internationaux généralement reconnus pour les entités du secteur public.

Toutes les informations contenues dans cette présentation sont exclusives et protégées par le droit d'auteur.

Produits: Propositions de l'IPSASB pour les produits 

But de la Session

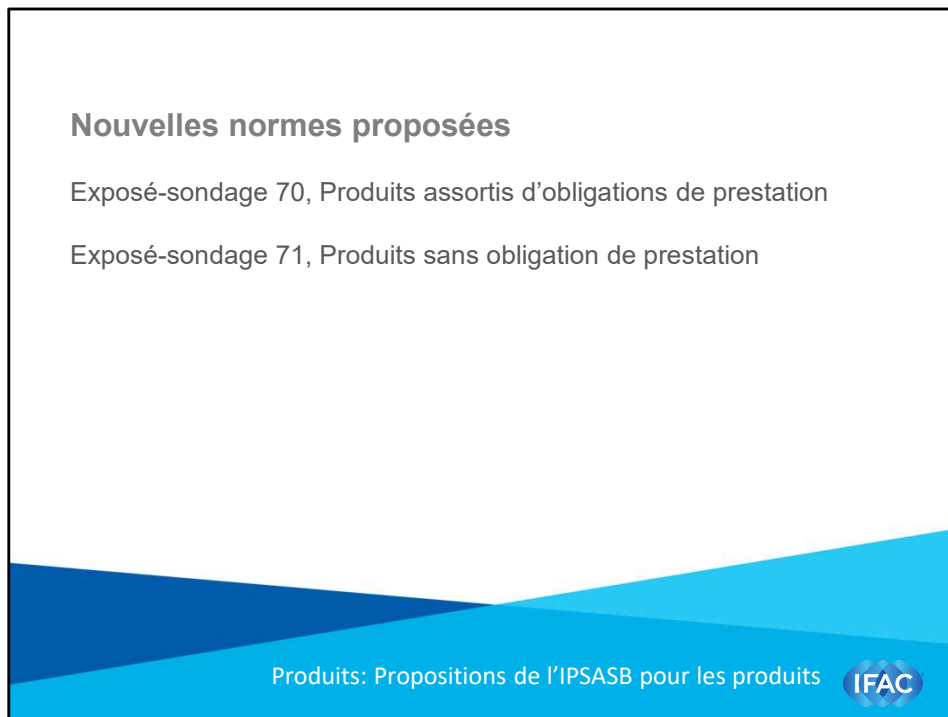
L'IPSASB propose de modifier ses exigences en matière de comptabilisation des produits

Les participants qui se préparent à adopter les normes IPSAS fondées sur la comptabilité d'exercice devraient être au courant des propositions afin de pouvoir s'assurer que tous les systèmes et procédures de produits en cours d'élaboration pour le processus de transition seront en mesure de traiter la méthode de comptabilité proposée.

La comptabilité discutée au cours de cette session ne concerne que les propositions et est donc sujette à changement.

Produits: Propositions de l'IPSASB pour les produits





Ces propositions sont complétées par une nouvelle norme proposée sur les frais de transfert. ED 72, Frais de transfert est abordé dans le module relatif aux Dépenses.

En vertu de ces propositions, la séparation actuelle des opérations de revenus en opérations avec contrepartie directe et opérations sans contrepartie directe sera remplacée par une distinction fondée sur le fait que l'entité doit satisfaire à des obligations de prestation pour avoir droit ou non aux produits.

La directive ED 70, Produits des activités ordinaires assortis d'obligations de prestation, est fondée sur IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Si les participants connaissent IFRS 15, ils devraient être à l'aise avec les propositions de la directive 70. La directive ED 70 remplacerait les normes IPSAS 9 et traiterait des opérations avec contrepartie directe couvertes par cette norme. Certaines opérations sans contrepartie directe entreront également dans le champ d'application de l'ED 70.

Exposé-sondage 71, Produits sans obligation de prestation, est une proposition de normes IPSAS spécifiques au secteur public qui remplacerait IPSAS 23.

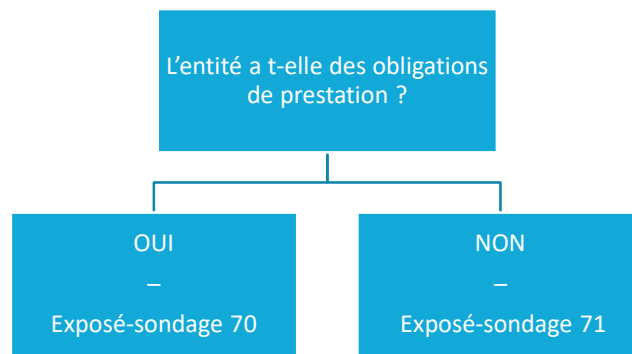
Obligations de prestation

- Une obligation de prestation est une promesse faite dans un accord contraignant avec un acheteur de transférer à l'acheteur ou au tiers bénéficiaire:
 - (a) Un bien ou un service (ou un ensemble de biens ou de services) qui est distinct; ou
 - (b) Une série de biens ou de services distincts qui sont essentiellement les mêmes et qui ont le même schéma de transfert à l'acheteur ou au tiers bénéficiaire.

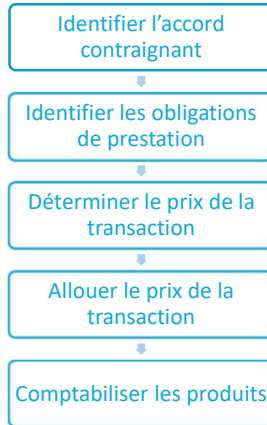
Produits: Propositions de l'IPSASB pour les produits 

Cette définition est basée sur la définition d'une obligation de prestation dans IFRS 15. La directive ED 70 est plus explicite sur le fait que l'obligation de transférer des biens ou des services à des tiers bénéficiaires est une obligation de prestation. Si les participants connaissent IFRS 15, cela pourrait être souligné.

Types de produits



Comptabilisation des produits assortis d'obligations de prestation



Produits: Propositions de l'IPSASB pour les produits 

Le module relatif aux Produits fournit plus de détails sur chaque étape (page 54).

Comptabilisation des produits sans obligations de prestation

Y a-t-il un actif à comptabiliser ?

Apport d'une contribution des propriétaires ?

La transaction découle t-elle d'un accord contraignant ?

Obligations de Prestation ?
(Si oui, Exposé-sondage 70)

Obligations actuelles ?
(Si ce n'est pas le cas, comptabiliser les produits lorsque les ressources sont contrôlées)

Comptabiliser les produits

Produits: Propositions de l'IPSASB sur les produits



Le module relatif aux produits fournit plus de détails sur chaque étape (à partir des pages 55 à 56)

Obligations actuelles dans l'Exposé-sondage 71

- Transfert en capital
- Dépenses éligibles
- Activité spécifiée

Produits: Propositions de l'IPSASB pour les produits



Le module relatif aux produits fournit plus de détails sur chaque type d'obligation actuelle (page 56).

Comptabilisation des impôts selon l'Exposé-Sondage 71

- L'ED 71 ne propose aucune modification de la comptabilisation des recettes fiscales. La comptabilisation des impôts resterait la même que dans la norme IPSAS 23.

Pour de plus amples informations



- Visitez le site web de l'IPSASB
<http://www.ipsasb.org>

Produits: Propositions de l'IPSASB pour les produits 

Pour de plus amples informations sur les propositions, veuillez consulter le site Web de l'IPSASB. Le site Web comprend les exposés-sondages, les résumés en bref et les webdiffusions pour aider les parties prenantes à comprendre et à commenter les propositions.

ED 70: - <https://www.ipsasb.org/publications/exposure-draft-70-revenue-performance-obligations>

ED 71 - <https://www.ipsasb.org/publications/exposure-draft-71-revenue-without-performance-obligations>